



Association des St Léger de France et d'Ailleurs  
Mairie Le Landreau - 49 280 St Léger sous Cholet  
téléphone 02 41 56 23 23 / fax 02 41 56 26 61  
assostleger@orange.fr

## bulletin de liaison - février 2014

### réunion de bureau samedi 15 février 2014 à Saint Léger le Petit (Cher)

Alain Robert et Guy Malbrand - St Léger de Montbrillais (86)  
Jérôme Garçon et Didier Hallais - St Léger des Aubées (28)  
Raphaël Bouchot - St Léger les Paray (71)  
Christophe Ripoché - St Léger sous Cholet (49)  
Nathalie Chauveau et Jean-Louis Denoux - St Léger le Petit (18)  
Excusés : Edmond Lelièvre (St Léger sur Sarthe) et Christian Blasson (St Léger près Troyes)



Un grand merci à Nathalie et la municipalité de St Léger le Petit de nous accueillir.  
Une grande partie des forces vives de la commune était présente ce week-end.

Le bilan financier pour 2013 donne un excédent de + 6 780.04 €.  
recettes : + 13 432.69 € (dont tombola) / dépenses 6 652.65 € (dont autocollants et casquettes)  
En caisse au 31 décembre 2013 : + 20 492.02 €  
Le Crédit Mutuel avait sponsorisé en 2012 la tombola, à hauteur de ~ 700 € (St Léger de Montbrillais).  
Qui a une idée de sponsoring pour 2014 ?

Il sera proposé en AG un fonds de caisse offert par l'association, un an avant la manifestation : 400 € (500 ?) pour une assemblée générale et 1 000 € (1 500 ?) pour un rassemblement, avec signature d'un reçu. Base à discuter.

En 2013, six St Léger n'ont pas réglé leur cotisation par rapport à l'exercice précédent. Comme les années précédentes, l'appel de cotisation 2014 sera effectué par la commission comptabilité et adressé directement aux mairies. Les correspondants en seront avisés par mail.

Tombola : Chaque coordinateur est responsable des lots offerts par les St Léger de sa région et veille à ce qu'ils soient arrivés le jour du rassemblement. Il est en outre responsable des lots gagnés par les St Léger de sa région et en assure l'acheminement. A bien intégrer pour éviter les problèmes de la dernière tombola !

Les notes de frais des coordinateurs doivent être envoyées dans un délai de 12 mois, avec justificatifs et bordereau récapitulatif.

Recenser auprès des coordinateurs le nombre de peluches, passeports, T-shirts, autocollants en stock : Didier s'en charge.



Participation aux retrouvailles de l'association des communes aux noms burlesques : il s'agit de vendre quelque chose – ne pas venir les mains vides, c'est l'esprit de cette association.

Il est décidé de repousser l'opération « Faire connaître l'association » (9 St Léger concernés) en septembre, soit après l'AG et après les élections. D'autre part, une lettre, cosignée par les maires des St Léger lors de l'assemblée générale, sera adressée à la même époque à ces St Léger et à ceux qui ne cotisent plus. Un modèle de délibération pour une adhésion et un appel à cotisation seront joints.

Raphaël est très satisfait de son programme pour l'AG 2014 - week-end de la Pentecôte 7 et 8 juin. Il y aura des surprises. Chut !

Bien penser qu'il s'agit d'une AG et non d'un rassemblement, donc limiter le nombre des participants. Raphaël invitera 2 couples (maire + président d'association) à venir en visiteurs le dimanche à l'AG, avec prise en charge financière par notre association du repas du midi : St Léger sur Roanne, St Lager, St Léger sous Beuvray, St Léger sous la Bussière.

La valise des St Léger est à Boissy St Léger. Elle doit se rendre à St Léger en Gaume. Comment ? Le Léo gonflable est à St Léger sur Roanne. Il doit se rendre à St Léger les Paray, via Michel Epinat.

Jérôme est chargé de voir si le contrat d'assurance souscrit à la GMF ne comprend pas les mêmes garanties contenues dans ceux souscrits par les organisateurs des AG ou des rassemblements.

Pour l'organisation éventuelle de l'AG en 2016 à St Léger (06), il est décidé d'attendre le résultat des prochaines élections municipales, notre ami Edouard David ayant décidé de ne pas se représenter.

